

FLASH INFO ESPACES AÉRIENS - UNE NOUVELLE FRÉQUENCE RADIO COMMUNE DÉDIÉE AUX BASES ULM

À compter du 20 avril 2023, la fréquence radio **125.335** MHz (en 8.33) pour l'auto-information sera mise en place sur l'ensemble des bases ULM en France métropolitaine.

Le « volume de protection » de cette fréquence est limité au plafond de 3.000 ft ASFC et un rayon de 15Nm pour éviter le brouillage d'autres utilisateurs.

À la demande de la FFPLUM et après coordination avec ses correspondants européens, la Direction de la technique et de l'innovation (DTI), dépendant de la Direction des services de la Navigation aérienne (DSNA/DGAC), a retenu cette fréquence qui pourra être utilisée sur l'ensemble des bases ULM en remplacement de 123,50.

Une campagne d'information dédiée aux gestionnaires de bases, aux instructeurs et aux pilotes ULM sera activée et complétée auprès du CNFAS et auprès de l'EMF pour les pilotes étrangers.

Cette première fréquence dédiée à nos pratiques ULM sera complétée par d'autres afin de faciliter l'organisation des événements ULM.

Précisions sur les situations possibles

- La base ULM n'utilise pas de fréquence, pas de modification. Mais en cas d'usage de la radio, la fréquence 125.335 est à utiliser dès le 20 avril 2023.
- La base ULM utilise déjà une fréquence d'auto-information, alors il faudra utiliser la fréquence 125.335 dès le 20 avril 2023.
- La base ULM est à proximité d'un aérodrome et utilise sous convention une fréquence partagée, sauf avis contraire du gestionnaire, pas de modification. La fréquence utilisable sur les aérodromes est celle inscrite sur la carte VAC ou, à défaut, 123.500, y compris sur les aérodromes privés.

Voici quelques recommandations

- Selon les situations, les gestionnaires des bases ULM devront vérifier et éventuellement mettre à jour les fréquences sur leur fiche dans BASULM à compter du 20 avril 2023.
- Que les pilotes soient très vigilants à l'information aéronautique officielle lors de la préparation du vol et en vol, y compris lorsqu'ils entreprennent un vol habituel.

La Fédération Française d'ULM

PRÉCISIONS SUR LA NOUVELLE FRÉQUENCE RADIO 125.335 DÉDIÉE AUX BASES ULM

En complément du précédent message sur la nouvelle fréquence radio 125.335 que vous pouvez trouver [ici](#), quelques précisions vous sont apportées.

Où ?

Cette fréquence ne doit être utilisée que sur le circuit d'approche et dans le tour de piste d'une base ULM en auto-information.

Quand ?

1. 3 à 5 minutes avant d'arriver sur une base ULM, le pilote passe sur la fréquence 125.335 pour signaler son arrivée.

2. Le pilote fait son message radio « phraséologie standard » comme pour n'importe quel terrain d'aérodrome en auto-information.

3. Cette fréquence ne peut être utilisée que :

- Lors du roulage sur la base ULM
- Lors du décollage
- Lors de l'atterrissage
- Lors du circuit du tour de piste

Précisions :

- La fréquence 125,335 n'est pas une fréquence à utiliser en navigation
- Cette fréquence n'est pas destinée à l'échange entre pilotes en dehors de l'information aéronautique utile.

Cette fréquence a un volume de protection de 3000Ft (distance verticale) et dans un rayon de 15 Nm. L'usage en dehors de ce volume est fortement déconseillé afin de ne pas surcharger la fréquence ou perturber les échanges.

Après le circuit du tour de piste le pilote doit absolument changer de fréquence et passer sur une fréquence de son choix exemple le SIV qui lui permet de connaître les aéronefs qui sont dans son environnement.